

La carte qui ne remplirait pas ces conditions réglementaires serait assimilée à une lettre ordinaire et traitée comme telle.

La carte pneumatique ne doit contenir ni corps dur, ni valeur au porteur, ni objet dont le transport par la poste est interdit; elle doit rester assez flexible pour pouvoir être facilement plié(e) en vue de son insertion dans les boîtes des trains pneumatiques.

A V I S

M. Expédié par
Dont à
Rue
L'inscription du nom et de l'adresse de l'expéditeur
N°

REPUBLIQUE FRANÇAISE

CARTE PNEUMATIQUE



Monsieur G. Deherme

234, faub^g Saint Antoine

XII^e

LA REMISE EST GRATUITE

Voir au verso.

Mercredi 21 déc. 1904.

Mon cher Deherme,

Il y a eu ce moment des dissentiments assez graves, à votre sujet, entre divers membres de la Ligue de la Moralité Publique et moi. Je me vois contraint, en conséquence, de cesser, au moins momentanément, ma collaboration à la Ligue. Dans ces conditions, je ne voudrais pas rendre plus pénible ^{encore} une situation qui l'est déjà, plus que vous ne le supposez. Vous m'excuserez, j'en suis sûr, si je vous demande de remettre à plus tard, la conférence que je devais donner vendredi prochain à la "Coopération des Idées." Je me retire momentanément de la lutte. Mais vous ne connaissez assez peu sans doute que ce moment ne saurait se prolonger fort longtemps. J'aime les situations nettes.

Votre bien dévoué

Henri Hayem
97, 6^e Malherbes. VIII^e